



Boussac-Bourg

Moulin et étang du Montet

Au nord de Boussac, ce sont deux possibilités de parcours qui s'offrent à vous ! Découvrez les jolis panoramas de la campagne environnante et ressourcez-vous près de l'étang du Montet.

*To the north of Boussac, there are two possible trails available to you!
Discover the beautiful panorama of the surrounding countryside.*

D Place du 19 mars.

- 1 Prendre la route de Bussière-Saint-Georges (D 98).
- 2 Après la sortie du bourg, prendre le chemin de droite dans le virage (avant de prendre le chemin, faire un aller-retour pour observer l'ancien lavoir du bourg sur la route à gauche).
- 3 À l'intersection, prendre le chemin de gauche en direction du hameau de Longvert. Passage sur le pont de chemin de fer. Dans le hameau, prendre à gauche, puis au carrefour à droite.
- 4 Après 500 m sur la route, prendre le chemin de gauche dans la courbe.
- 5 De retour sur la route, au Moulin de Crépon, passer le pont du Bérout et prendre le chemin de gauche en montant le long de la maison ancienne. Couper à nouveau la route et poursuivre sur le chemin d'en face.
- 6 Traverser la D 917 et poursuivre sur la D 98 en direction de Bussière-Saint-Georges. Poursuivre la route sur 1,7 km, sur la droite.
- 7 Un peu avant la seconde ligne haute tension, prendre le chemin à droite jusqu'à la route des Peyrots.
- 8 Prendre à droite sur 140 m puis le chemin à gauche jusqu'à rejoindre à nouveau la D 917.

- 9 Remonter la D 917 sur 200 m, puis tourner à droite sur la route de la Mazeire Jaurand.
- 10 Continuer le chemin jusqu'à retrouver le GR 46, prendre à droite jusqu'au hameau de Villemaury.
- 11 Au carrefour, tourner à gauche en direction des habitations, et après 10 m prendre le chemin à droite (on ne continue pas sur le GR 46). Poursuivre sur le chemin jusqu'à la route.
- 12 À la route, tourner à droite et descendre sur 250 m.
- 13 Prendre le premier chemin à gauche dans le hameau et suivre le GR 41 jusqu'au retour à Boussac-Bourg.

La boucle de l'étang du Montet

- 1 **Bis** De retour sur la place du 19 mars, descendre la route vers les ateliers communaux, et prendre le chemin à gauche, le long des ateliers.
- 2 **Bis** Au bout du chemin, contourner le stade qui se trouve sur la gauche, prendre la direction de l'étang du Montet.
- 3 **Bis** Longer l'étang du Montet par la droite, ce tronçon se situe sur le GR 41. Au bout de l'étang, traverser la passerelle et remonter le GR 41 jusqu'à Boussac-Bourg. Au bout du chemin, de retour dans le bourg, remonter sur la gauche pour rejoindre le point de départ.



Points d'intérêt

Les églises jumelles : Boussac-Bourg s'appelait autrefois Boussac-les-Églises de par sa particularité d'avoir 2 églises. Les deux églises présentaient une disposition curieuse, bâtie à la même époque, parallèlement l'une à l'autre. Le site est classé Monument Historique en 1930.

Le moulin de Crépon : moulin dit "à roue verticale" : l'eau amenée par un canal aérien fait tourner une roue constituée d'augets (ici métalliques) installés à l'intérieur du moulin,

qui, elle-même, transmet à son tour la plus grande partie de l'énergie à une pièce que l'on nomme lanterne.

Le Château de Poinsouze et son parc : élégant château de style Renaissance.

L'étang du Montet : un sentier est aménagé autour de l'étang pour en faire le tour, il est également possible d'y pêcher. C'est un site agréable où les familles aiment se retrouver.

16,3 km
ou 19,6 km



Difficulté : moyenne

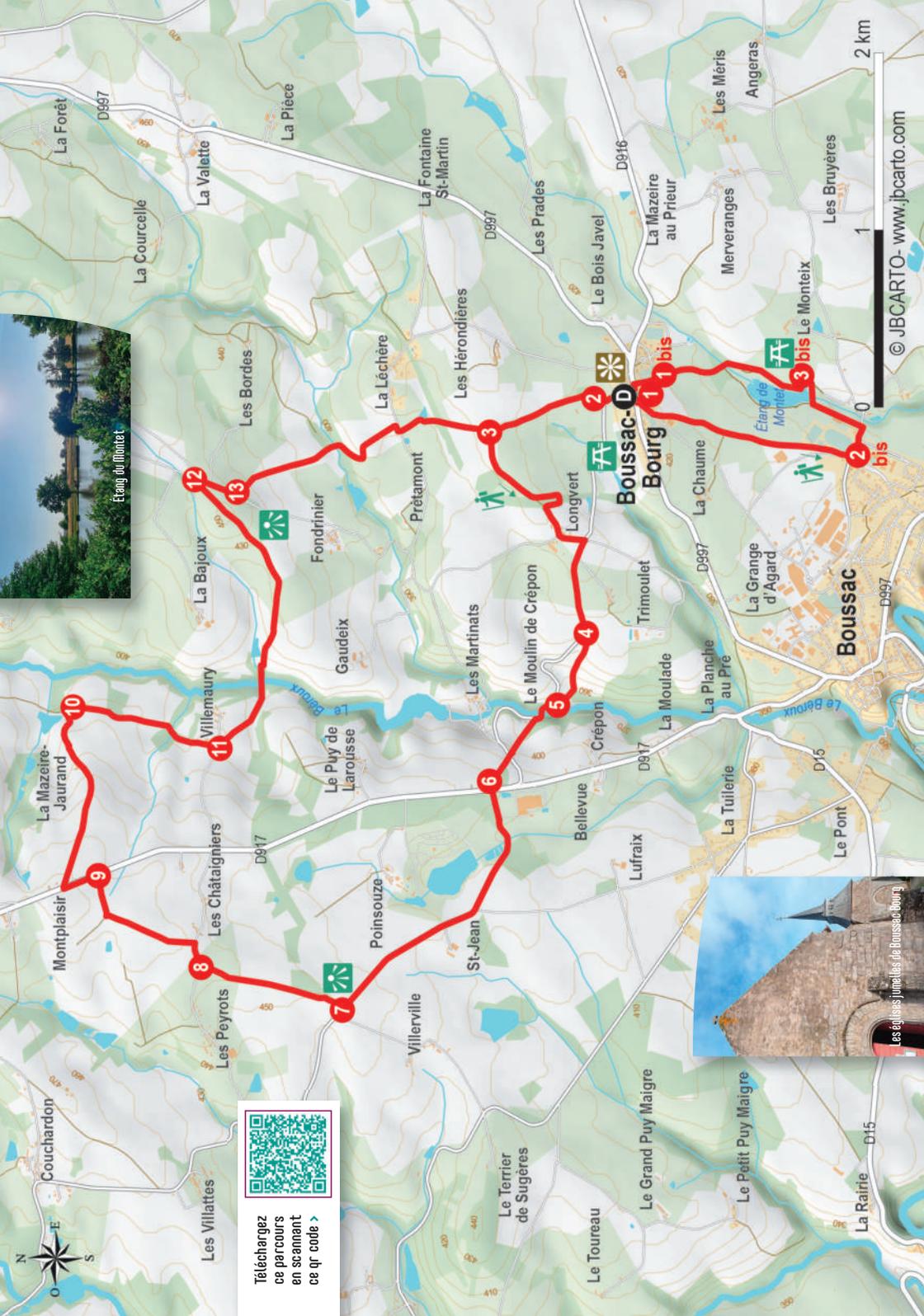


4h30 ou
5h30

482m



369m



Téléchargez ce parcours en scannant ce qr code >



Étang du Montet



Les églises jumelles de Boussec-Bourg

0 1 2 km

© JBCARTO - www.jbcarto.com